



Ex : 2 rôles  
ceex : 2 rôles

L'an mil neuf cent un, le mardi vingt  
huit mai, à quatre heures du soir.

Pardevant M. Marie Joseph Paul Chyssau, nota-  
ire Montoux, canton sud de Carpentras (Vaucluse) sous-signé,

En présence de M. M.  
Emile Mayan, quincaillier,  
Paul Girant, Charbon,  
Héacanthé Beranis, Serrurier,  
Camille Rame, artificier,

Tous les quatre demurant à Montoux, témoins  
requis, aussi sous-signés, étant majeurs, français, et jouissant  
de leurs droits civils, ainsi qu'ils l'ont déclaré,

+ Gustave Nadaud  
# tapisserie que je  
réservé pour elle

a comparu :

Mad<sup>e</sup> Marie Rosalie Martini, veuve de M.  
Eugène Bordas, artiste lyrique, ayant demeuré jusqu'à  
ce jour à Alger, aujourd'hui à Montoux, chef M. Auguste  
Martini.

St M  
E. Rouyer  
J. P.  
St. M

Laquelle saine d'esprit et de corps, ainsi qu'il  
est apparu au notaire et aux témoins, a déclaré vouloir  
faire son testament, qu'elle a dicté de la manière  
suivante, au notaire sous-signé, en présence, des témoins.

je donne et ligue à M. Trésorier Mistral,  
homme de lettres, demeurant à Maillan (Bouches-du-  
Rhône), mon portrait, peint à l'huile et les autres de

je donne et ligue à Mad<sup>e</sup> Mistral, épouse de M.  
Mistral, ci-devant nommée, ma bague portant une dent  
enchassée, entourée de diamants, plus quatre couronnes en

je donne et ligue à la Fabrique de l'Eglise  
paroissiale de Montoux, mon bracelet, orné l'inscription  
en diamants (Le travail à la Bordas) à la charge  
par elle de déposer ce bracelet dans la Chapelle  
de Saint Gens, à Montoux, où il devra toujours

M  
M  
M  
M

+ Martin fil. / rester déposé.

*[Signature]*  
E. Mayan  
P. P.  
yjo.  
A. C.  
187

Tous les legs ci-dessus sont faits, francs et libres de tous droits de mutation et autres.

Je donne et lègue à M<sup>de</sup> Louise Martin, épouse Bernadac, demeurant à Castillon (arriège), la somme de quinze mille francs, à la charge de me faire ériger un tombeau, dans le cimetière de Montoux, d'une valeur minima de deux mille francs, achat du terrain compris.

Je donne et lègue à M<sup>de</sup> Cunigonde Bernès, veuve Martin, la somme de mille francs.

Je donne et lègue à Appolonie Martin, épouse de Joseph Brones, la somme de mille francs.

Sous la charge des legs particuliers ci-dessus, j'institue pour mon légataire universel M<sup>r</sup> Auguste Gonde, artificier à Montoux, aux fins par lui de recueillir tous les biens meubles ou immeubles, qui composeront ma succession et d'en avoir l'entière propriété et jouissance dès le jour de mon décès.

Je révoque tous testaments antérieurs au présent, celui-ci confirmant seul mes volontés.

Ce testament a été ainsi dicté par la testatrice au notaire soussigné, qui l'a écrit en entier de sa main, tel qu'il lui a été dicté, l'a ensuite lu à la testatrice, qui a déclaré le bien comprendre et y persister comme contenant bien ses dernières volontés, le tout en la présence réelle et non interrompue des quatre témoins.

Et sur l'interpellation à eux faite par M<sup>r</sup> Seyssau, les témoins ont déclaré, n'être parents ni alliés, soit de la testatrice soit des légataires, soit même entre eux.

L'acte fait et passé à Montoux en la demeure de M<sup>r</sup> Auguste Martin, sise à Montoux, faubourg du Midi ou Mad<sup>e</sup> Bordas a été trouvée alitée, dans une chambre de premier

étage

Et a la testatrice signé avec les témoins et le notaire après complète lecture des présentes, si elle faite par M: Seyssau, en la continuelle présence des quatre témoins.

E. Honyan

Ge'rént Paul

Monsieur Paul Maître V. G. G. G.

Paul Paul

Seyssau

7. 60

1. 88

9. 38

Emisita à Carpentier le  
trunk mai 1901 f. 17 et a  
trunk. un: un: un: un:  
trunk un: un: un: un:

Paul